

**BULLETIN D'ANALYSE**

ECHANTILLON N°: 23-4668 (Document: D-96253)

Lieu de prélèvement:	Sortie Eschd.-Schankeg. (AEP-906-85)	Monsieur Georges Kraus Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre 20, Um Quatre Vents LU - L-9150 Eschdorf
Nom de l'échantillon:	TW	
Nature de l'échantillon:	Eau traitée	
Nature de l'analyse:	Contôle de Routine	
Remis par:	Re, Vc	
Prélève le:	10.10.2023 07:31	
Reçu le:	10.10.2023 10:54	Eschdorf, le 19.10.2023
Début de l'analyse:	10.10.2023	
Validation:	19.10.2023	
Échantillonnage:	Echantillonnage sous acc	



**CARACTERES ORGANOLEPTIQUES ET PHYSIQUES**

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
UV (254nm)	DIN 38404 3	1/m	0.75	
Couleur vraie (436nm) (2) (X)	ISO 7887	1/m	<0.03	
Turbidité (4)	ISO 7027-1	NTU	<0.10	
Température à mesurer lors du prélèvement	DIN 38404-4	° C	12.5	

**CARACTERES BACTERIOLOGIQUES**

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Bactéries coliformes dans 100 ml (X)	Collert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Escherichia coli dans 100 ml (X)	Collert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2	npp/100ml	<1	0
Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	<1	
Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (1) (X)	ISO 6222	cfu/ml	1	
Clostridium perfringens (X)	RGD du 7/10/2002	cfu/100ml	<1	0
Entérocoques intestinaux (X)	ISO 7899-2	cfu/100ml	<1	0

**CARACTERES CHIMIQUES**

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Conductivité électrique à 20°C (correction à l'aide d'un dispositif de compensation de la température) (X)	ISO 7888	µS/cm	289	≤2500
pH (X)	ISO 10523	unités pH	7.9	≥6.5 et ≤9.5
température de mesure du pH	ISO 10523	° C	12.5	
Dureté totale	Somme Ca+Mg*	d°f	12.8	
Dureté carbonatée	MI selon ISO9963-1	d°f	10.5	

## CARACTERES CHIMIQUES

Paramètre	Méthode	Unité	Résultat	LOI
Fluorures (X)	ISO 10304-1	mg/l	0.04	≤1.50
Chlorites (5)	ISO 10304-1	mg/l	<0.005	≤0.250
Bromates (X)	ISO 10304-1	mg/l	<0.005	≤0.010
Chlorures (X)	ISO 10304-1	mg/l	19.4	≤250.0
Bromures (X)	ISO 10304-1	mg/l	<0.02	
Chlorates (5)	ISO 10304-1	mg/l	0.007	≤0.250
Nitrates (X)	ISO 10304-1	mg/l	19.1	≤50.0
Sulfates (X)	ISO 10304-1	mg/l	10.1	≤250.0
Calcium (X)	ISO 14911	mg/l	42.8	
Potassium (X)	ISO 14911	mg/l	1.9	
Magnesium (X)	ISO 14911	mg/l	5.2	
Sodium (X)	ISO 14911	mg/l	15.3	≤200.0
Aluminium total (X)	ISO 11885*	µg/l	<20	≤200
Arsenic total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10	≤10
Cadmium total (X)	ISO 11885*	µg/l	<5.0	≤5.0
Chrome total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10	≤25
Cuivre total (X)	ISO 11885*	µg/l	<20	≤2000
Fer total (X)	ISO 11885*	µg/l	<20	≤200
Lithium	ISO 11885*	µg/l	<10	
Manganèse total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10	≤50
Nickel total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10	≤20
Phosphore total (X)	ISO 11885*	µg/l	<20	
Plomb total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10	≤5
Antimoine total (X)	ISO 11885*	µg/l	<10.0	≤10.0
Zinc total (X)	ISO 11885*	µg/l	<20	
Ammonium (X)	ISO 11732	mg/l	<0.02	≤0.50
Phosphates (X)	ISO 15681-2	mg/l	<0.02	
Nitrites (X)	ISO 13395	mg/l	<0.02	≤0.50
carbone organique total (6) (X)	ISO 20236	mg/l	0.88	

Résultats validés  
électroniquement par  
Dr. Isabelle Kolber,  
Chef de laboratoire

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par la loi du 23 décembre 2022.

**BULLETIN D'ANALYSE**  
ECHANTILLON N°: 23-4668



Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.  
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire.  
La marque OLAS est à usage exclusif du laboratoire tel que défini dans l'annexe OLAS A003.

**Lexique:**

npp = nombre le plus probable  
n.d. = non déterminable  
p.d. = pas déterminé

**Lexique :**

npp : nombre le plus probable  
n.d. : non déterminable  
p.d. : pas déterminé

LOI: Loi du 23 décembre 2022 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine  
(x) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

L'incertitude de mesure n'est pas prise en compte dans la règle de décision du laboratoire.

Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

Microbiologie : écart à la norme ISO8199, le délai de conservation des milieux d'analyse après incubation a été dépassé pour les échantillons analysés les mercredis, jeudis et vendredis. Ce dépassement n'a pas d'impact sur les résultats.

\* ISO11885: Les échantillons de turbidité > 1.5 FNU ne sont pas soumis à digestion tel que décrit dans la norme, mais sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

\* Somme Ca+Mg: La valeur de dureté totale calculée est obtenue par la somme des concentrations en calcium et magnésium de l'échantillon mesuré par IC (ISO 14911).

Valeur paramétrique:

(1) Micro-organismes revivifiables par ml à 22°C et à 36°C: Aucun changement anormal sauf si une nouvelle installation, servant au captage, à la production, au traitement, à l'adduction, à l'emmagasinage et/ou à la distribution d'eau, ou une nouvelle composante d'une infrastructure d'approvisionnement, désinfectée, ne peut être mise en service que si les teneurs en colonies sont < 100/ml (à 22°C) respectivement < 20/ml (à 36°C)

(2) Couleur vraie (436nm): Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(3) Odeur / Saveur: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(4) Turbidité: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal

(5) Chlorites et chlorates: Une valeur paramétrique de 0,70mg/l est appliquée lorsqu'une méthode de désinfection qui génère des chlorites, en particulier le dioxyde de chlore, est utilisée pour la désinfection d'eaux destinées à la consommation humaine. Si possible, sans compromettre la désinfection, les fournisseurs d'eau s'efforcent d'atteindre une valeur inférieure. Ce paramètre n'est mesuré que dans les cas où de telles méthodes de désinfection sont utilisées.

(6) TOC: Acceptable pour le consommateur et aucun changement anormal